

Médiation pour la protection des enfants



En quoi consiste la médiation pour la protection des enfants?

Les médiations sont des rencontres où les familles, les travailleurs·euses sociaux·les et d'autres personnes avec un rôle de soutien collaborent pour résoudre leurs différends et élaborer des plans. Les médiations sont dirigées par des médiateur·trice·s impartiaux·tiales qui encouragent la communication et aident à résoudre les conflits.

Quels sont les avantages de la médiation pour la protection des enfants?



Permet de donner votre opinion et de participer à la prise de décisions concernant votre enfant



Permet de résoudre des conflits



Améliore la communication entre les personnes



Réduit le temps passé au tribunal



Permet de créer un accord juridiquement contraignant



Quand peut-on utiliser la médiation pour la protection des enfants?



- Dès lors que le bien-être d'un enfant est en jeu
- Vous pouvez participer à plusieurs médiations

Combien coûte la médiation pour la protection des enfants?



- Gratuit pour l'ensemble des participant·e·s
- Les frais supplémentaires (comme le transport, l'usage de logiciels et la garde des enfants) peuvent être couverts par votre travailleur·euse social·e

Comment entamer la médiation pour la protection des enfants?

Vous pouvez :

- Dire à votre travailleur·euse social·e que la médiation vous intéresse
- Contactez Mediate BC au 1-877-656-1300 poste 102
- Contacter directement un·e médiateur·trice. Vous pouvez voir quel·le·s médiateur·trice·s sont disponibles sur : www.mediatebc.com/find-a-mediator/child-protection-roster
- Demander de l'aide à un·e avocat·e ou une des personnes qui vous soutiennent.
- Contactez un·e conseiller·ère de Mediate BC au 1-877-656-1300 poste 104 ou par courriel à l'adresse navigator@mediatebc.com